



Wallonie

Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.

Réf. MC/-1.778.511/PU CoDT-343/2022/S329917.

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est KWADRAAT S.A., représentée par Monsieur Chris HOLEMANS, mandataire, dont le siège est établi Culotstraat, n°44 à 3360 Bierbeek.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de L'Ecluse, rue de la Cabourse, cadastré 3ème Division, section A, numéros 273/02, 274/C et 275 parties, lot 1 du permis d'urbanisation CoDT-04, non périmé, autorisé par le Collège communal le 09 février 2021.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un volume principal de 125,6 m² (13,10 m x 9,59 m), implanté parallèlement à la rue de la Cabourse;
- d'un volume secondaire à destination de garage au rez-de-chaussée et de salle polyvalente à l'étage, accolé à la façade avant du volume principal, de 6,74 m de largeur sur 7,69 m de profondeur, implanté perpendiculairement à la voirie;
- d'un volume secondaire à destination d'espace tv au rez-de-chaussée et de chambre à l'étage, accolé au pignon gauche du volume principal, de 4,37 m x 5,98 m de profondeur.

Le projet s'écarte des indications du permis d'urbanisation dont le bien fait partie pour les motifs suivants :

- la profondeur du volume secondaire garage projeté est supérieure à 6 mètres (E. Implantation);
- l'implantation des volumes s'écarte de l'implantation du volume projeté sur le lot 1, au plan masse représentant l'urbanisation projetée, qui prévoit l'implantation d'un seul volume principal quatre façades à 5 mètres de l'alignement;

en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Mélanie CARPENTIER, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.23, ✉ : 010/86.83.01 ✉ : serviceurbanisme@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 6 décembre 2022 au 20 décembre 2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT